

# Repus de famille à la caisse de retraite

**C**E n'est plus une caisse de retraite, c'est un tiroir-caisse grand ouvert... A la Crepa, la caisse de retraite des personnels des cabinets d'avocats, les dirigeants se gobergent en famille. Maman, fistons, frangine : personne n'est oublié autour de la table. La brigade financière a ouvert une enquête après la plainte, en 2014, d'un syndicat d'avocats. Le festin a aussi intéressé la Banque de France : dans un projet de rapport daté du 6 mai, son Autorité de contrôle prudentiel en détaille le menu. Avec champagne pour tout le monde, au sens propre : selon les années, entre 126 et 270 bouteilles sont envoyées au domicile de « *personnalités* » amies.

La caisse a surtout été prise de fièvre acheteuse, ces dernières années. Elle a acquis des

immeubles à tour de bras, avec, chaque fois, un même intermédiaire immobilier : le fils de la présidente, Jean-Christophe Lapoumériou. En cinq ans, le reton a empoché 743 000 euros de commissions. Une fois les immeubles acquis et mis en location, les biens sont gérés... par le même fiston, qui empoche au passage 4 % des loyers.

## Un bouge 5 étoiles

Il est vrai qu'il connaît le logement parisien : son agence immobilière se trouve à Limoges. Les immeubles de la caisse, eux, sont tous à Paris, sauf un ! En janvier 2005, le fils a acheté, avec un associé, un immeuble à Montluçon. Un mois plus tard, il l'a revendu... à la Crepa, pour 183 000 euros de plus. « *Ainsi, sifflent les limiers de l'Autorité de contrôle, les vendeurs ont réalisé [en un mois] une plus-value de 183 000 euros, soit 91 500 euros chacun.* » Un coup en or. Plus fort encore : la caisse a revendu l'immeuble en 2012... avec toujours le même intermédiaire. Ou comment se régaler deux fois sur la bête.

Quant à la maman, Gisele Lapoumériou, elle est accrochée à la tête de la caisse, comme présidente ou vice-présidente, depuis vingt-sept ans. La fonction n'est pas payée mais richement défrayée. L'indéboulonnable patronne vit à Limoges et descend régulièrement à Paris, à l'Hôtel du Louvre, un modeste bouge cinq étoiles. Il y avait pourtant moins cher, note le rapport : « *Le secrétariat de direction a négocié le tarif de trois hôtels proches des locaux de la Crepa* », entre 120 et 155 euros la nuit. Trop

bas de gamme : « *Mme Lapoumériou réside toutefois à l'Hôtel du Louvre pour un prix négocié de 250 euros par nuit.* » Et son conjoint l'accompagne dans son dur labeur : « *Les factures des dîners, en particulier celles de l'Hôtel du Louvre, indiquent presque systématiquement des couverts pour deux personnes, et régulièrement pour plus de deux.* » Des dîners boulot-boulot, bien sûr !

## Appart en or

En 2013, les frais d'hôtel, de resto et de déplacement de cette dévouée présidente ont atteint 42 300 euros. S'y ajoutent des « *indemnités de sujétion* » pour 28 800 euros et d'« *autres remboursements* ». Total des sommes perçues par la maman présidente : 86 100 euros en 2013. Pas

mal, pour du bénévolat. Le sens de la famille ne s'arrête pas là : la caisse a aussi embauché, en 2010, la sœur de la présidente. Payée 4 900 euros brut par mois, la frangine est logée dans un « *studio* » de la Crepa, dans le très chic 1<sup>er</sup> arrondissement : 1 032 euros par mois pour 43 m<sup>2</sup>, selon son contrat de location. Les auteurs du rapport, eux, ont trouvé une surface de 58,3 m<sup>2</sup>. Et des factures à foison : avant de louer à prix d'ami, la caisse a claqué 146 000 euros de travaux pour l'« *agencement* » du « *studio* », 19 700 euros de mobilier, 4 000 euros d'électroménager et 22 000 euros pour un « *dressing* » !

Mais la famille de la présidente n'est pas la seule chou-choutée. Le fils du directeur de la communication a aussi été

gâté : son agence de publicité, installée à Nancy, a été choisie pour réaliser « *tous travaux graphiques et sonores, design et conseil en communication* ». Entre 2010 et 2014, Mon chat et moi, c'est le petit nom de la boîte, a touché 225 900 euros de la Crepa.

Malgré tous ces talents aux manettes, la gestion de la caisse laisse à désirer. « *Le pilotage de l'activité de prévoyance est réalisé de façon grossière* », s'inquiète le rapport. Plus fâcheux pour les 40 000 salariés qui y cotisent : « *Les pratiques et outils mis en œuvre ne permettent pas [à la Crepa] d'appréhender de façon fiable les risques assurantiels auxquels elle est exposée.* »

Y a plus qu'à embaucher le reste de la famille.

Isabelle Barré

## mais aisselle

er cation devant le tribunal correctionnel le 15 juillet pour avoir « *facilité* » le séjour d'un étranger en situation irrégulière. Un délit supprimé le 31 décembre 2012, sauf pour les escrocs, passeurs ou marchands de sommeil... Aussi le procureur Le-normand précise-t-il : le prévenu demande aux parents de « *participer aux tâches ménagères* ». De l'esclavage, peut-être ?

Jean Codognès, l'avocat de Denis L., en est encore stupéfait : « *Cette procédure ridicule vise à déstabiliser les associa-*

## Des avocats très barrettes

**D**ANS la fournée de la Légion d'honneur du 14-Juillet, les avocats sont en bonne place. Qu'ils se rassurent : sitôt épinglés, ils pourront afficher leurs décorations sur leurs robes noires. Le 7 juillet, leur Conseil de l'ordre a refusé à une écrasante majorité – 7 « pour », 7 abstentions et 19 « contre » – une recommandation interdisant le port de « *signes distinctifs* ». Y compris les « rouges » (la Légion d'honneur) et les « bleues » (le Mérite).

C'est l'avocat Jean-Pierre Versini-Campinchi qui, début janvier, avait déclenché les hostilités, sous la forme d'« *une adresse à l'Ordre* ». Lui qui s'est toujours refusé à être honoré vilipende alors ses éminents confrères « *décorés par la courtoise faveur du pouvoir exécutif ou ses très nombreux délégataires* ». Porter ces breloques relève, selon lui, d'« *une forme de déloyauté* » : « *Il s'agit d'exprimer à son contradicteur que l'on est plus notable que lui, à son client que l'avo-*

cat de l'adversaire lui est inférieur. On intimide les jeunes avocats, on humilie les anciens non décorés et on impressionne sans doute beaucoup de magistrats. »

Six mois plus tard, le jeune Xavier Autain diserte devant le Conseil de l'ordre de Paris. Délégué du bâtonnier chargé des affaires publiques, il invite ses pairs à prendre une position officielle au sujet de la « *compatibilité des signes religieux distinctifs avec le port de la robe* ». Et en profite pour demander de bannir « *ces rectangles de tissu de couleurs et de formats variables qui se promènent sur le côté gauche de certaines robes* ». Ces signes ostentatoires de « *différenciation* » sont, d'après Autain, incompatibles avec la « *robe, symbole de l'égalité* ».

L'audacieux n'a pas convaincu. Ses confrères continueront donc d'arborer fièrement leurs attributs sur leur poitrine.

D. H.